

CENTRE D'INSTRUCTION ET D'ENTRAINEMENT CYNOPHILE

Mme Lesourd

« Les granges » Route de Lesches 77450 TRILBARDOU

N°siret : 45071585900010 RCS MEAUX

Tél : 01.60.01.98.86 port : 06.63.90.92.67 Email : severine.lesourd77@gmail.com

Site : www.severine-lesourd.fr

CONTRAT DE PENSION 2023/ 4 pages

Entre les soussignés :

Mme Lesourd Séverine, propriétaire de l'établissement Centre d'Instruction et d'Entraînement cynophile, d'une part et :

Mr Mme

Adresse :

Code postale et ville :

Téléphone :

Mail :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Mme Lesourd Séverine accepte, dès ce jour, comme pensionnaire dans son établissement le chien dont les caractéristiques sont ainsi données par son propriétaire :

Race :	Né le :
Nom :	Vaccins :
Sexe :	Tatouage :
Alimentation :	Puce :

Ce chien est confié par le souscripteur du présent contrat, aux conditions générales et particulières qui suivent, que Mr/Mme _____ accepte sans aucune restriction ni réserve. Les parties reconnaissent que toutes les clauses du contrat sont justes et équitables, que chacune devra recevoir l'application, aucune n'étant considérée comme clause de style.

Article 1

La pension du chien commence à courir à dater du jour de la signature du présent contrat que le chien soit ou non remis exactement au même moment à Mme Lesourd.

La durée du séjour du chien dans l'établissement est fixée à 20 euros par jour devant donc expirer normalement au _____ à 9h30 ou 16h heures

A cette date, le propriétaire du chien sera tenu de venir le reprendre, à moins qu'une nouvelle convention soit intervenue entre les parties, laquelle devra être constatée par la signature d'un nouveau contrat.

En aucun cas cette nouvelle convention ne peut être présumée.

Article 2

Tout chien entrant est mis en observation. Si pendant cette période il présente certains signes suspects, il est immédiatement soumis à une visite vétérinaire.

De même tout chien tombant malade au cours de son séjour à l'établissement est immédiatement soumis à une visite vétérinaire.

Ces visites, ainsi que toute médication prescrite et administrée, sont à la charge exclusive du propriétaire du chien.

Lorsqu'un chien est reconnu malade par le vétérinaire qui l'a examiné, son propriétaire dès qu'il en est avisé, est tenu de venir le reprendre.

24 heures après mise en demeure, et par lettre recommandée simple, si le chien n'a pas été repris, Mme Lesourd pourra :

a- admettre le chien dans une clinique vétérinaire de son choix.

Le propriétaire sera tenu directement vis-à-vis de la clinique du coût des soins.

(Mme Lesourd n'ayant agi que comme mandataire du propriétaire du chien)

Le souscripteur du présent contrat ne pourra en particulier, faire quelque reproche que ce soit à Mme Lesourd sur le choix de la clinique.

b- faire euthanasier, par vétérinaire le chien afin d'abrégé ses souffrances.

Article 3

L'établissement n'est jamais responsable de l'état de santé du chien.

Son obligation unique, en cette matière, consiste, s'il constate des signes suspects, à faire examiner le chien par un vétérinaire, et de suivre les prescriptions de ce dernier.

Les risques sanitaires ne sont totalement pas absents du fait que le chien vit en collectivité.

Article 4

En cas de mort, le propriétaire sera avisé par lettre recommandée.

Le corps du chien sera à sa disposition pendant 24 heures.

S'il désire le faire autopsier ou le faire enterrer il devra immédiatement faire connaître sa décision et venir prendre ou faire enlever le corps.

Passé le délai de 48 heures, le chien sera enterré ou incinéré par l'établissement, aux frais du propriétaire.

Article 5

Le prix de pension pour la période déterminée par le présent contrat est fixé forfaitairement à

20 euros la journée x _____ jours = _____ euros

Le prix ne comprend pas la nourriture que les maîtres doivent apporter.

Pension du _____ à 9h30 ou 16 heure au _____ à 9h30 ou 16h heure (choisir une horaire de rv)

Option balade 15 euros/1h ou cours d'obéissance et agility 30 euros

Brossage poils longs 1h : 30 euros

Le prix ci-dessus est un prix ttc, prix réglé expressément au comptant par espèces, chèque ou virement à l'entrée du chien en pension.

Réservation acompte 20 % non remboursable transformable en avoir sur une période de 6 mois :

L'annulation est possible jusque 1 semaine avant la date effective, dès lors la pension entière est dû, (transformable en avoir sur une période de 6 mois) le solde de la pension doit être réglé à l'arrivée du chien.

Merci de mettre le nom de votre chien sur tout règlement.

Supplément : alimentation 1 euros/250gr croquettes ; Foin : 2 euros/jours/ forfait 10 euros par 7 jours

Les boxs ne sont pas chauffés

Les chiens sont détenus et promenés dans un parc au milieu de la campagne, ils sont donc au contact de la faune et de la flore qui y sont liés.

X j'autorise Mme Lesourd à sortir mon chien avec d'autres chiens au parc de détente s'il est sociable

je n'autorise pas j'autorise Mme Lesourd au droit à l'image sur les photos prises du maître et/ou de son chien pour les publier au bénéfice de l'entreprise.

Article 6

Pour toutes contestations relatives à l'exécution du présent contrat attribution de compétence est faite aux tribunaux de SEINE ET MARNE.

Fait en double à Trilbardou, 2 pages, Le _____

Signature de Mme Lesourd :

Signature de Mr/Mme _____

règlement par virement

iban : FR232004 1010 1255 0161 2D03 310 PSSTFRPPSCE

ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB
20041	01012	5501612D033	10

**ORLEANS LA SCE CENTRE
FINANCIER
1 RUE EDOUARD BRANLY
LA SOURCE
45900 LA SOURCE CEDEX 9**

merci de mettre le nom de votre chien pour toute correspondance

Je me réserve le droit de refuser un chien :

-qui serait sous tranquilisant n'adhérant pas du tout à ce concept ; en effet, le comportement du chien ne se règle pas par médicament mais par la connaissance du chien : mise en place d'une communication et de règles de vie en société humaine claires, offrir un environnement stimulant et adapté au chien et des occupations suffisantes à son bien être.

-dont le propriétaire n'est pas en accord avec nos protocoles d'accueil et d'accompagnement du chien.

Toute prise en pension par nos soins stipule l'acceptation en pleine confiance de nos protocoles d'accompagnement de la vie du chien dans nos boxs que ce soit : dans les soins, les conditions d'accueil, la prise en main et le développement du comportement, l'éventuelle adoption par une autre famille en cas de non possibilité de reprise du chien (accident ou maladie du maître, chiens sous associations etc...) Notre avis doit être consulté au préalable et respecté en nous donnant un délai de temps de réflexion suffisant selon la situation comme nous le pratiquons envers les maîtres ; les solutions et décisions doivent être prises en accord commun entre le maître et notre équipe.

Nous recommandons de stériliser les chiennes afin qu'elles ne perturbent pas le bon fonctionnement de la pension vis-à-vis des mâles y séjournant ou de prévoir de les emmener en dehors de leur chaleur.

les vaccins doivent être à jour CHHPILR.

* Chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories : permis de chien à jour.

Comment prévoir le séjour de votre chien ?

les arrivées et les départs

L'arrivée et le départ du chien se fait sur rendez vous à 9h30 ou 16h du lundi au dimanche. Merci de respecter les horaires de rv. Nous ne garantissons pas un accueil en dehors de ces horaires ni un accueil optimum.

Nous accueillons une trentaine de chiens sur notre site, nous devons respecter une organisation strict pour le bien être et la tranquillité de l'équipe du site, des maîtres et des pensionnaires.

Avant de le mettre dans son box pensez à venir 15mn à l'avance pour détendre le chien en arrivant car il aura envie de faire ses besoins après avoir pris la voiture. Il vous sera rendu en ayant été détendu avant. **Evitez de le nourrir avant son arrivée.**

Merci de prévoir un collier de contrôle type chaînette ou picots pour limiter toute excitation. Vous arrivez dans un lieu sensible où les chiens vivent en collectivité ; nous devons garder au maximum une stabilité et une tranquillité des chiens par le contrôle de leur comportement.

Merci de nous envoyer un texto à votre arrivé

Nous procédons d'abord aux départs puis aux arrivées

Préparations des affaires du chien :

Veillez inscrire le nom de votre chien et les éventuelles doses de prise de médicament sur le contenant de son alimentation ainsi que les autres informations nécessaire (l'ordonnance doit être fourni avec). Les médicaments et les friandises seront mis dans le sac de croquette du chien.

Merci de fournir un sac de croquettes adapté pour la durée (pas trop gros si petite durée) ; merci de ne pas faire des doses journalières dans des sachets.

Nous sommes habitués à donner les bonnes quantités de ration selon le gabarit, le poids d'entrée du chien, la température extérieure, l'activité et la nervosité du chien.

Pensez à laisser plus de quantité que nécessaire de nourriture au cas ou vous auriez un retard pour son départ ou si il avait besoin d'une plus grosse quantité journalière.

En effet, la vie à l'extérieur demande un plus grand apport calorifique car il y a un peu plus d'occupation donc d'agitation qu'à la maison avec la présence des autres chiens autour ou la faune environnante (lapins, mulots etc...) se promenant aux alentours en particuliers la nuit, le possible stress le temps de s'habituer au changement et selon les saisons la fraîcheur du temps.

D'autant plus si votre chien est d'un naturel nerveux ou excité, votre chien est complètement libre en box et peut être en activité permanente. Si c'est le cas, il ne faut pas hésiter à vous orienter sur une nourriture plus calorifique (en vente ici) ce qui évitera de sur doser ses rations ou qu'il maigrisse.

Votre chien doit arriver dans un bon poids de forme pour ne pas puiser dans ses limites de réserve de graisse.

Surtout en hiver, prévoir deux couettes si le chien présente des gros inadaptations à la vie au froid (vieillesse, maladie, poil ras) pour que si elles sont humides que je puisse les échanger ; si les températures sont basses (en dessous de 10 degrés) deux manteaux chauds pour les chiens à poils ras avec des boutons pour fermer (les habituer au port du manteau avant de les emmener en pension).

Si j'estime que l'équipement du chien n'est pas adapté et soucieuse de son bien être, je mettrai en supplément

- si la nourriture apportée n'est pas assez kilocalorique je donnerai de la nourriture adaptée (royal canin energy 4800)
- + 1 euros 250gr de croquettes
- +3/5 euros : un os pour retirer le tartre s'il en a (pour éviter qu'il ne perde ses dents)

Prévoir de nous laisser son carnet de santé.

Si votre chien est en box individuel, vous pouvez lui laisser son couchage type tapis ou polaire (pas de matelas compensé) et un jouet **solide** (type balle dur ou kong, jouet naturel corne, os etc). Nous ne pouvons garantir le bon état des jouets et des couchages en raison de la vie extérieure en collectivité proposée dans notre pension. Cependant il est préférable en général de ne pas utiliser de couchage en tissus qui humidifient et se salissent vite, qui sont d'un coût onéreux pour risquer de finir déchirer par le chien ou pire ingérer (risque d'occlusion intestinale) mais d'utiliser ce que nous préconisons fortement, la paille.

Dans notre pension, nous mettons de la paille dans les niches, c'est un élément naturel qui se change facilement, qui va nettoyer le poil du chien et lui assurer confort et chaleur ; il n'y a pas de risque si le chien l'ingère et la paille est de faible coût

Merci de mettre son nom sur toutes ses affaires, ainsi que sur son collier et sa laisse. Je ne prends pas les gamelles ni les verres doseurs.

Pendant son séjour

Nous vous donnons des nouvelles par l'application whatsapp photos et vidéos ; nous vous tenons informés de tout événement qui peut arriver ici ainsi que les informations sur la vie de notre site.

Lorsque le chien est en pension chez nous, nous nous assurons de son bien être intégral ; aussi nous faisons un accompagnement et une prise en main, nous le stabilisons et lui intégrons la communication et les règles de la vie en société humaine avec d'autres chiens ce qui complètent le travail fait dans les cours ; nous travaillons donc directement sur son comportement en général mais ce travail doit être appris par les maîtres sinon le travail que nous avons mis ne marchera pas de retour à son domicile.

Restez serein pour ne pas lui communiquer votre stress, tout va bien se passer, nous leur proposons un séjour le mieux pris en main et le plus agréable possible. Les chiens s'habituent très bien grâce aux conditions que nous avons mis en place.

Nous accueillons des êtres vivants et malgré nos soins attentifs nous ne sommes pas à l'abri des petites bobos, maladies et autres car nous ne pouvons pas tout prévoir c'est impossible ; cela peut arriver ici mais aussi avec vous ; c'est une histoire de confiance entre vous et nous ; nous avons orienté cet espace d'accueil collectif canin vers un espace du chien le plus naturel possible afin qu'il puisse vivre sa vie de chien dans la nature au contact d'autres chiens et qu'il acquière de l'autonomie et de l'indépendance.

Je préconise tout changement de propriétaires ou détenteurs du chien : une transition avec une familiarisation du nouveau gardien du chien le temps nécessaire pour que le chien ne soit pas perturbé au moment du changement. (passer du temps avec le nouveau gardien en

présence du propriétaire, passage régulier et prise en main du chien par le nouveau gardien (exercices interactifs, balades etc).

Pour une meilleure adaptation je vous conseille donc de prendre des cours avec moi et/ou des balades avec Laurence avant le séjour de pension ; cela permettra de se connaître, que le chien s'habitue à nous et que nous le connaissions nous aussi !

Cela permettra aussi d'apprendre plein de choses sur votre chien et surtout de faire évoluer votre communication avec lui.

Ainsi nous préparons sa venue en pension et son accueil et son séjour en seront facilités et agréables.